

Commission de déontologie

mythe ou réalité ?

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel

CS 29029 29196 Quimper cedex

cgt@cg29.fr

Lors du mouvement social de 2003 nous avons demandé la mise en place d'un comité d'éthique, nous avons obtenu une instance de déontologie organisée comme suit :

- une séance plénière une fois par an, avec la présence d'un conseiller général,
- une commission technique une fois par mois à laquelle participent des professionnels des territoires, les syndicats, et animée par la Mais(*). Pour la Cgt y participent une assistante sociale, un psychologue et une informaticienne.

ce qui a été fait

- réflexions sur la loi Perben 2 (2004), qui a débouché sur une procédure qui encadre les demandes de réquisitions des services de police.
- élaboration de la charte de la déontologie (févr 2007)
- participation à la charte informatique
- une journée de formation-réflexion avec le sociologue et philosophe Saul Karsz en octobre 2009 qui a regroupé 200 salariés et qui a été un franc succès pour ceux-ci.
- beaucoup de réflexions, d'échanges sur des sujets apportés par le personnel via la veille déontologie ou par les membres de la commission elle-même. Ces questions sont d'ordre général ou portent sur des situations vécues (*que faire quand une loi entre en contradiction avec l'éthique ? un secret peut-il être partagé ? quelle attitude avoir lorsque la personne accueillie ment par omission ? Peut-on utiliser une photo vue sur un réseau social ? peut-on travailler sur son lieu d'habitation ? Etc*)
- avis sur le logiciel d'accueil

Nous en retenons

du négatif

- pas de séance plénière depuis 2007
- action réduite aux territoires d'action sociale
- reste en vase clos surtout depuis 2009, beaucoup de personnels ne connaissent pas son existence
- contradiction entre ce qui est dit en commission et ce qui est demandé aux personnels dans les services dans le cadre de la révision du schéma
- risque de servir d'alibi
- chartes peu utilisées car peu connues

du positif

- a permis de limiter l'application de la loi Perben 2 dans ses aspects les plus répressifs, ainsi que la saisie dans le logiciel d'accueil
- réflexions sur des sujets difficiles, hors du quotidien
- discussion franche et libre entre personnes d'origines diverses (métiers variés, syndiqués ou non, intervenant extérieur)
- abstraction de la position hiérarchique le temps des débats
- élaboration des chartes

l'action de la Cgt

Sauf refus, en intersyndical, de participer à un moment où la situation était bloquée fin 2005, nous avons participé à toutes les réunions très activement. Aujourd'hui, si les discussions restent toujours aussi enrichissantes, nous constatons qu'après une période initiale d'effervescence, l'activité de cette commission s'est ralentie et n'a plus de projet. Elle semble ignorée aussi bien par les professionnels des territoires, la direction, que par les conseillers généraux, alors que tout le monde devrait se sentir concerné.

Nous craignons qu'en cette période d'économies affichées, la réflexion éthique soit le parent pauvre des mois à venir, ou pire serve d'alibi à des choix inacceptables comme la sélection des usagers à accueillir, l'enregistrement d'informations sensibles et finalement la restriction d'une mission d'évaluation à celle de contrôle.

Nous allons saisir le président du Cg pour :

- la tenue d'une séance plénière rapidement
- la mise en place d'ateliers
- l'élargissement à l'ensemble des directions
- faire un bilan en CTP